



## Charte *Loyauté et solidarité* adoptée en Assemblée générale le 23 mars 2018

### **OBJECTIFS POURSUIVIS**

Générations Mouvement est un réseau d'associations à but non lucratif. Les 84 fédérations départementales représentent 8 500 associations locales et plus de 600 000 adhérents : elles constituent la Fédération nationale, reconnue d'utilité publique.

Au sein du réseau, chaque association dispose d'une totale autonomie de gestion et reste en toute circonstance pleinement responsable de ses actes.

Les fédérations départementales et nationale doivent respecter les principes et réglementations liés à leur statut associatif et aux lois en vigueur.

Cela implique notamment :

- l'application de leurs statuts respectifs adoptés en assemblée générale,
- la tenue d'une comptabilité sincère et transparente,
- l'organisation d'une assemblée générale annuelle au cours de laquelle sont soumis au vote des adhérents les rapports de gestion du conseil d'administration,
- dans le cas où la fédération est employeur, le respect du droit du travail et de la convention collective.

Les administrateurs fédéraux sont les garants du respect de ces principes.

Lors du séminaire des présidents de Montagnac, il a été évoqué le principe d'une charte financière et appelé à la constitution d'un groupe de travail. Cette charte a pour objet de clarifier les relations de loyauté et de solidarité qui existent entre la Fédération nationale et les fédérations départementales qui la composent.

Elle ne remet pas en cause la responsabilité des administrateurs de chaque structure dans leur gestion qui reste entière. Elle a vocation à intégrer le règlement intérieur de la Fédération.

Cette charte donnera lieu à un échange de signature entre chaque fédération départementale et la Fédération nationale. Elle figurera en annexe du compte rendu de la réunion de conseil d'administration qui l'aura adoptée.

## **ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

Dans une démarche de loyauté réciproque pour que la solidarité s'exerce entre les structures :

### **1 - La Fédération nationale s'engage à :**

- 1.1 Respecter et faire respecter les règles adoptées par l'assemblée générale de Générations Mouvement – Fédération nationale.
- 1.2 Remplir les missions que lui confient ses membres, dans le cadre des statuts et, notamment, apporter à l'ensemble des associations membres de Générations Mouvement les services visant à améliorer et à sécuriser leurs pratiques.
- 1.3 Répondre aux sollicitations des fédérations départementales qui font appel à elle.
- 1.4 Présenter chaque année en assemblée générale ses comptes annuels (compte de résultat et bilan) donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et son patrimoine.
- 1.5 Prendre connaissance et exploiter les documents que lui envoient les fédérations départementales, notamment leurs comptes annuels et leurs rapports d'activités.

### **2 - Les fédérations départementales s'engagent à :**

- 2.1 Respecter et faire respecter dans leur département les règles du Mouvement.
- 2.2 Donner à la Fédération nationale les moyens de jouer son rôle statutaire :
  - proposer des candidatures d'administrateurs nationaux susceptibles d'apporter leurs qualités et compétences,
  - être présent aux événements nationaux (Assemblées générales, séminaire des présidents).
- 2.3 Demander la présence d'un administrateur national à leur assemblée générale annuelle et chaque fois qu'elles le jugent opportun.
- 2.4 Transmettre chaque année à la Fédération nationale leurs éventuelles modifications statutaires, la composition de leur Conseil d'administration et de leur Bureau et leurs comptes annuels (compte de résultat et bilan) donnant une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que leur situation financière et leur patrimoine.